



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 801-62 et 803-10

MARDI 10 OCTOBRE 2023 À 18 h 30 À L'HÔTEL DE VILLE DE ROSEMÈRE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 801 – ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES H-02 ET H-11 ET 803 – LOTISSEMENT, AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION PARTICULIÈRE À LA ZONE H-11

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 11 septembre 2023, le premier projet des règlements suivants :

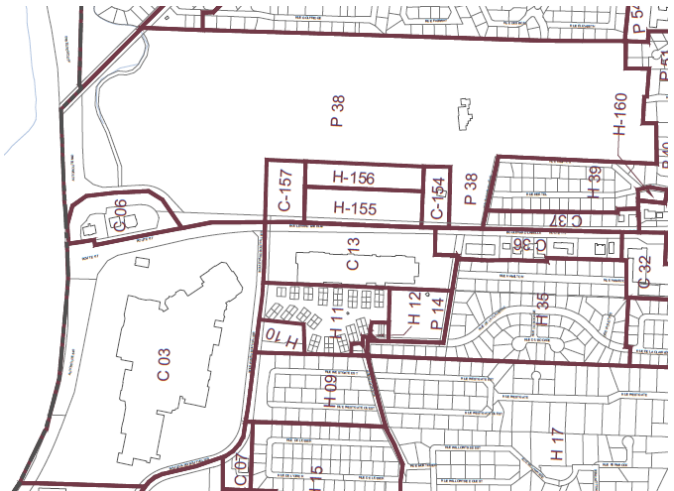
- 801-62 – *Règlement modifiant le règlement 801 – Zonage, afin d'ajouter des dispositions particulières aux zones H-02 et H-11.*
- 803-10 - *Règlement modifiant le règlement 803 – Lotissement, afin d'ajouter une disposition particulière à la zone H-11.*

QUE le projet de *Règlement 801-62* a pour objet de régir les constructions et les usages autorisés dans la zone H-02 et H-11 et l'espace libre entre les constructions et les lignes de rue et les lignes de terrains dans la zone H-11;

QUE le projet de *Règlement 803-10* a pour objet régir les dimensions et les normes des voies de circulation publiques dans la zone H-11;



Zone concernée : H-02
Zones contigües : H-30, CO-28 et P-21





QU'une assemblée publique de consultation sera tenue, **le mardi 10 octobre 2023 à 18 h 30 à l'hôtel de ville de Rosemère**, sise au 100 rue Charbonneau. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du Conseil désigné par celui-ci expliquera les projets de règlement;

QUE le projet de *Règlement 801-62* contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire;

QUE ces projets sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

FAIT À ROSEMÈRE LE 28 SEPTEMBRE 2023

Le greffier adjoint,
Me Alexandre Bélisle-Desjardins